

## Pré-requis TFP APS + SSIAP 1

### **Pour un candidat de nationalité française :**

- Avoir un casier judiciaire vierge
- Bonne maîtrise du français (Niveau B1)
- Avoir un numéro d'autorisation préalable auprès du CNAPS (Najat pourra préciser le process si besoin)
- Avoir un projet professionnel validé par son conseiller France Travail
- Accepter les horaires décalés, le travail de nuit et les week-ends

### **Pour un candidat de nationalité étrangère - Européenne :**

- Avoir un casier judiciaire vierge DANS SON PAYS D'ORIGINE
- Avoir un casier judiciaire vierge EN FRANCE
- Bonne maîtrise du français (Niveau B1) validé par un diplôme d'État français (DELFF, brevet des collèges, tout autre diplôme de niveau 3 ou plus, TCF, TEF).
- Avoir un numéro d'autorisation préalable auprès du CNAPS ((Najat pourra préciser le process si besoin)le casier judiciaire du pays d'origine et le diplôme sont demandés pour l'obtenir)
- Avoir un projet professionnel validé par son conseiller France Travail
- Accepter les horaires décalés, le travail de nuit et les week-ends.

Concernant les candidats d'origine algérienne : les accords d'Evian du 19 mars 1962 confèrent les mêmes droits aux Algériens qu'aux nationaux Français. Il convient donc de ne pas appliquer la règle des 5 années pour les candidats de nationalité algérienne.

### **Pour un candidat de nationalité étrangère - extra européenne**

- Être en possession d'un titre de séjour dont la validité englobe toute la durée du parcours de formation
- Être présent sur le territoire français depuis 5 ANS MINIMUM, SANS INTERRUPTION et en apporter la preuve
- Avoir un casier judiciaire vierge DANS SON PAYS D'ORIGINE
- Avoir un casier judiciaire vierge EN FRANCE
- Bonne maîtrise du français (Niveau B1) validé par un diplôme d'État français (DELFF, brevet des collèges, tout autre diplôme de niveau 3 ou plus, TCF, TEF).
- Avoir un numéro d'autorisation préalable auprès du CNAPS ((Najat pourra préciser le process si besoin)toutes les pièces ci-dessus sont demandées pour l'obtenir)
- Avoir un projet professionnel validé par son conseiller France Travail
- Accepter les horaires décalés, le travail de nuit et les week-ends

### **Pour un candidat réfugié :**

- Étant donné que le CNAPS est attribué grâce au casier judiciaire du pays d'origine, un candidat réfugié ne pouvant en faire la demande ne peut pas devenir agent de sécurité en France.